

# Mémoire Union des Préfets du Saguenay-Lac-Saint-Jean

**Planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029**

15 août 2025



**Union des Préfets**  
Saguenay-Lac-Saint-Jean

# Table des matières

---

Introduction .....	1
Contexte et enjeux .....	2
Stratégie régionale de la main-d'oeuvre.....	3
Réponses aux orientations gouvernementales .....	4
a. Maintien d'un apport stratégique en travailleurs étrangers temporaires .....	4
b. Renforcer l'intégration et la rétention en région .....	6
Rappel des recommandations de l'Union des Préfets .....	7
Synthèse des demandes de l'UDP .....	8
Conclusion .....	9

## Introduction

---

L'Union des préfets du Saguenay–Lac–Saint–Jean (UDP) est l'instance régionale qui regroupe les préfets des quatre municipalités régionales de comté (MRC) ainsi que de la Ville de Saguenay. Elle constitue un lieu de concertation et de représentation politique visant à défendre les intérêts collectifs de la région auprès des instances gouvernementales et des partenaires socioéconomiques.

L'UDP a pour mission de promouvoir un développement régional harmonieux, durable et structurant. Elle intervient dans divers dossiers stratégiques, notamment en matière d'économie, de main-d'œuvre, de transport, d'environnement, de ressources naturelles, d'innovation et de services aux communautés. Par ses actions, elle favorise la cohésion entre les élus, facilite le partage d'informations et soutient la mise en place de projets ayant un impact à l'échelle régionale.

L'organisation joue un rôle de premier plan pour assurer la visibilité et l'influence du Saguenay–Lac–Saint–Jean sur la scène provinciale et fédérale. Elle agit comme porte-parole officiel des MRC et de la Ville de Saguenay dans les dossiers communs, tout en respectant l'autonomie de chacun de ses membres.

Grâce à une vision partagée et à un dialogue constant, l'UDP contribue à renforcer l'attractivité, la vitalité et la prospérité du territoire, au bénéfice de l'ensemble de ses citoyens.

En avril 2025, l'UDP a lancé une enquête régionale auprès de 198 entreprises afin d'évaluer les effets concrets des récentes modifications apportées aux règles fédérales en immigration (voir annexe 1). Les résultats sont sans équivoque : les nouvelles règles fragilisent profondément la capacité des entreprises régionales à maintenir leurs opérations, leurs investissements et leur compétitivité.

Ce mémoire présente les faits saillants de cette consultation, analyse les impacts à court et moyen terme sur l'économie régionale, et formule des recommandations destinées aux gouvernements provincial et fédéral pour adapter les politiques aux réalités régionales.

## Contexte et enjeux

---

Le Saguenay–Lac–Saint–Jean vit une situation paradoxale : alors que la région affiche un contexte de plein emploi, les entreprises peinent à recruter dans plusieurs corps de métiers. Pour répondre à leurs besoins, plusieurs secteurs – notamment le manufacturier, la transformation, la restauration, l’hébergement et les services – s’appuient sur des travailleurs étrangers temporaires (TET).

Or, depuis septembre 2024, le gouvernement fédéral a adopté des mesures plus restrictives :

- ⦿ Limitation à 10 % de TET dans les postes à bas salaire par lieu d’emploi
- ⦿ Réduction à 12 mois de la durée maximale d’emploi des TET dans ces postes
- ⦿ Augmentation du seuil salarial du « haut salaire » de 27,47 \$ à 34,62 \$/h

Ces nouvelles règles compromettent le renouvellement de permis pour les travailleurs actuellement en poste, et freinent l’embauche de nouveaux TET, malgré des investissements importants en automatisation.

Sur les 198 entreprises sondées, 81 % emploient des travailleurs étrangers temporaires (TET), représentant 2 372 personnes – soit 1,87 % de la main-d’œuvre régionale. Ces travailleurs sont essentiels au bon fonctionnement de notre économie : sans eux, 32 % des entreprises anticipent déjà des pertes de contrats évaluées à 52,5 M\$, pouvant grimper à 119 M\$ pour l’ensemble des employeurs concernés (voir annexe 1).

Les impacts humains et financiers sont majeurs. D’ici 2026, 506 TET, dont près de la moitié accompagnés de leur famille, risquent de perdre leur emploi, ce qui mettrait en péril 6,3 M\$ d’investissements déjà consentis par les entreprises régionales. Leur absence forcerait 39 % des entreprises à réduire leur production, voire même à la cesser, ce qui menacerait plus de 1150 emplois dans la région.

Au-delà de la main-d’œuvre, les TET apportent une expertise spécialisée dans 22 corps de métiers, parfois difficile, voire impossible, à remplacer. Sans eux, 9 entreprises envisagent déjà de délocaliser leur production, menaçant plus de 800 emplois, tandis que 24 % prévoient des pénalités financières pouvant atteindre 5 M\$. C’est toute la vitalité économique et sociale du Saguenay–Lac–Saint–Jean qui est en jeu.

## Stratégie régionale de la main-d'œuvre

---

Dans un contexte de pénurie généralisée de main-d'œuvre et de vieillissement démographique, le Saguenay–Lac–Saint-Jean s'est doté d'une **Stratégie régionale de la main-d'œuvre (SMO)** afin de coordonner et structurer les efforts d'attraction, de rétention et d'intégration des talents. Issue de consultations et d'un sondage régional, cette stratégie repose sur quatre axes : l'attraction de travailleurs dans les secteurs prioritaires, la rétention et l'intégration durable, le renforcement de l'image de marque régionale et une gouvernance solide pour assurer la cohérence des actions.

En misant sur la concertation des acteurs économiques, éducatifs et institutionnels, la SMO vise à accroître l'attractivité et la vitalité de la région.

Bien que la Stratégie régionale de la main-d'œuvre du Saguenay–Lac–Saint-Jean mette en place des actions concertées pour attirer, retenir et intégrer des talents locaux et internationaux, la réalité du marché du travail demeure marquée par des pénuries dans plusieurs secteurs prioritaires. Ces enjeux sont exacerbés par le vieillissement de la population, le faible taux de croissance démographique et la concurrence interrégionale pour les travailleurs qualifiés.

Même avec un plan structuré et une gouvernance solide, les résultats en matière de formation, de migration interne et d'intégration durable s'inscrivent dans un horizon de moyen à long terme. Or, de nombreux employeurs font face à des besoins pressants qui, sans solutions temporaires, compromettent la continuité de leurs opérations, leurs contrats et, par conséquent, l'économie régionale.

Dans ce contexte, les travailleurs étrangers temporaires représentent un levier indispensable pour pourvoir rapidement les postes vacants, stabiliser la production et soutenir les secteurs économiques vitaux. Leur contribution agit comme un complément nécessaire aux efforts de la stratégie régionale, permettant à la fois de répondre aux besoins actuels et de donner le temps requis pour que les mesures d'attraction et de rétention produisent pleinement leurs effets.

## Réponse aux orientations gouvernementales

---

Dans le cadre de la prochaine consultation sur la planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029, il est impératif que le gouvernement du Québec adopte une approche différenciée et adaptée aux réalités régionales, particulièrement pour des territoires comme le Saguenay-Lac-Saint-Jean, où le taux de chômage demeure bien inférieur à la moyenne provinciale (3,2 % contre 5,3 % en 2024) et où la pénurie de main-d'œuvre affecte l'ensemble des secteurs économiques.

Les mesures envisagées de réduction uniforme du nombre de travailleurs étrangers temporaires (TET) risqueraient, dans ce contexte, d'aggraver une situation déjà critique. Ces travailleurs jouent un rôle essentiel dans le maintien de la production, la continuité des services et la stabilité économique.

Dans ce contexte, l'UDP concentrera ses interventions sur deux enjeux prioritaires : d'une part, les seuils d'accueil des travailleurs étrangers temporaires (PTET), afin de garantir un volume suffisant pour répondre aux besoins structurels de main-d'œuvre régionaux; et, d'autre part, le maintien de ces travailleurs dans leur parcours vers l'immigration permanente, selon un processus régionalisé favorisant leur établissement durable au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

### **a. Maintien d'un apport stratégique en travailleurs étrangers temporaires**

Toute réduction du nombre de TET devrait être modulée en fonction des indicateurs économiques régionaux et des besoins sectoriels documentés. Un mécanisme d'exception doit être instauré pour les régions en situation de quasi-plein emploi, permettant de préserver la compétitivité des entreprises, d'éviter des délocalisations et de maintenir les capacités de production dans les secteurs stratégiques, notamment la transformation, la construction, l'agroalimentaire, le tourisme et les services essentiels.

Le marché du travail du Saguenay-Lac-Saint-Jean se caractérise par une rareté structurelle de main-d'œuvre qui touche l'ensemble des secteurs économiques. Selon les données du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et de Services Québec, le taux de chômage régional s'élevait à seulement 3,2 % en 2024, contre 5,3 % à l'échelle provinciale<sup>[1]</sup>, ce qui traduit une tension importante sur le marché de l'emploi.

---

[1] Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Portrait régional - Saguenay-Lac-Saint-Jean, section Économie, consulté le 13 août 2025, <https://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/saguenay-lac-saint-jean/portrait-regional/economie>.

Bien que ce taux ait légèrement augmenté à 4,5 % en 2025<sup>[2]</sup>, il demeure inférieur à la moyenne québécoise, alors que le taux de postes vacants s'établit à 2,4 %, l'un des plus faibles du Québec. Cette situation illustre une rareté persistante dans plusieurs catégories professionnelles, malgré un léger recul conjoncturel lié à l'économie générale.

Les secteurs industriels traditionnels, tels que la première transformation de l'aluminium et la foresterie, occupent une place prépondérante dans l'économie régionale, avec une proportion d'emplois bien supérieure à la moyenne québécoise. Ces industries requièrent des métiers spécialisés, souvent impossibles à combler localement en raison du bassin restreint de main-d'œuvre qualifiée. Les besoins dépassent également l'offre dans les métiers techniques et spécialisés, particulièrement ceux nécessitant un diplôme collégial ou universitaire. Le ratio chômeurs/postes vacants est passé de 7:1 en 2016 à moins de 1:1 en 2023, illustrant l'ampleur de la pénurie.

La situation est aggravée par un vieillissement accéléré de la population. La proportion de travailleurs âgés de 55 à 64 ans augmente rapidement, alors que celle des 20 à 29 ans est en recul, créant un déficit générationnel qui limite fortement le renouvellement de la main-d'œuvre locale. En effet, la population de la région est plus âgée que celle de l'ensemble du Québec : en 2023, une personne sur quatre a 65 ans et plus, et l'âge moyen (45,1 ans) est parmi les plus élevés de toutes les régions.<sup>[3]</sup>

En 2020-2021, près de 67 % des postes vacants dans la région nécessitaient une formation professionnelle, collégiale ou universitaire, ce qui restreint encore la possibilité de combler ces emplois par des travailleurs non qualifiés ou en reconversion rapide.

Dans ce contexte, les travailleurs étrangers temporaires (TET) jouent un rôle stratégique. Leur présence permet de pourvoir des postes critiques dans des secteurs essentiels – transformation industrielle, agroalimentaire, construction, santé, services et tourisme –, assurant la continuité des opérations et la compétitivité des entreprises. Les données recueillies par l'Union des Préfets en 2025 montrent que 161 entreprises régionales emploient 2 372 TET, soit 1,87 % de la main-d'œuvre totale, et que la perte même partielle de ce bassin entraînerait des impacts économiques majeurs. Le recours aux TET ne constitue donc pas une mesure ponctuelle, mais une composante incontournable de la stratégie de développement économique et de la vitalité démographique du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

[2] Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Portrait régional – Saguenay-Lac-Saint-Jean, section Dernières nouvelles, consulté le 13 août 2025, <https://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/saguenay-lac-saint-jean/portrait-regional/dernieres-nouvelles>.

[3] Institut de la statistique du Québec, Saguenay-Lac-Saint-Jean en bref – Panorama, consulté le 13 août 2025, <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/saguenay-lac-saint-jean-panorama>.

## **b. Renforcer l'intégration et la rétention en région**

La réussite de l'immigration, qu'elle soit temporaire ou permanente, repose sur la capacité à intégrer et à retenir les nouveaux arrivants. Cela nécessite un accompagnement structuré et concerté, incluant des services de francisation régionaux adaptés aux horaires de travail, à la situation géographique, un soutien à l'installation (logement, mobilité, services de proximité) et des outils concrets pour les employeurs qui jouent un rôle déterminant dans cette intégration. Il est essentiel d'évaluer en premier lieu la capacité d'accueil et d'intégration avant d'identifier des cibles régionales.

Il importe également de renforcer la coordination entre les politiques d'immigration et les stratégies régionales de main-d'œuvre, comme la Stratégie régionale de la main-d'œuvre du Saguenay-Lac-Saint-Jean, par la mise en place d'un comité consultatif régional permanent regroupant les MRC, les chambres de commerce, les établissements d'enseignement, les organismes communautaires et les employeurs.

Dans le cadre des trois scénarios proposés dans la planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029, L'Union des Préfets du Saguenay-Lac-Saint-Jean appuie pleinement l'analyse préparée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Saguenay-Le Fjord qui met en lumière le déséquilibre préoccupant entre les seuils actuels d'immigration permanente et leur impact sur la croissance et la démographie régionales. Tel que mis en lumière par la CCISF, « En 2024, le Québec a accueilli 59 000 immigrants permanents, mais seulement 629 d'entre eux, soit 1,1 %, se sont établis au Saguenay-Lac-Saint-Jean, alors que la région représente 3,2 % de la population totale du Québec ». [4]

Dans ce contexte, l'UDP partage la préférence exprimée par la CCISF pour le scénario le plus ambitieux, soit 45 000 admissions annuelles. Une réduction plus importante des seuils risquerait d'aggraver la décroissance démographique et de compromettre la vitalité économique de la région, déjà confrontée à des défis de rétention et d'attractivité.

Ce choix est pleinement cohérent avec notre proposition de faire du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) un véritable tremplin vers l'immigration permanente régionalisée. En facilitant l'établissement durable des travailleurs déjà présents et intégrés au Saguenay-Lac-Saint-Jean, nous maximisons l'impact des admissions permanentes sur la vitalité économique et démographique de notre région.

Nous considérons également qu'il est essentiel d'assurer une meilleure régionalisation de l'immigration en adaptant les seuils et critères aux réalités locales, notamment par la reconnaissance officielle des métiers en pénurie et la prise en compte des échelles salariales (seuils de haut et bas salaire) propres aux régions, souvent différentes de celles des grands centres urbains.

[4] Chambre de commerce et d'industrie Saguenay–Le Fjord, Mémoire – Planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029, août 2025.

## **Rappel des recommandations de l'Union des Préfets**

---

L'Union des Préfets du Saguenay–Lac–Saint–Jean a demandé à plusieurs reprises que le gouvernement du Québec défende fermement auprès de ses homologues fédéraux l'importance d'apporter des ajustements rapides et ciblés aux règles encadrant les travailleurs étrangers temporaires, afin de tenir compte des réalités particulières des régions en situation de pénurie de main-d'œuvre. Plus spécifiquement, voici nos propositions en résumé :

- 1** L'instauration d'une clause « grand-père », permettant aux employeurs de conserver les TET déjà présents sur le territoire régional, afin d'assurer la continuité des opérations et de préserver l'expertise acquise.
- 2** Le rétablissement à 24 mois de la durée maximale d'emploi des TET à bas salaire, pour réduire le roulement, limiter les coûts de recrutement et favoriser une meilleure intégration des travailleurs.
- 3** L'augmentation à 20 % du seuil maximal de TET à bas salaire par entreprise en région, et ce, sans distinction sectorielle, afin de répondre aux besoins généralisés de main-d'œuvre.
- 4** Le maintien du seuil de haut salaire à 27,47 \$/h pour la région, afin de refléter la réalité économique et salariale locale et de préserver l'accès aux postes qualifiés.

Ces mesures, ciblées et pragmatiques, permettraient de réduire la pression immédiate sur les employeurs tout en soutenant la stabilité économique et la compétitivité des entreprises régionales.

Étant donné le rehaussement des critères de francisation pour l'immigration permanente, l'UDP souhaite que le gouvernement tienne compte d'un niveau plus adapté à la réalité de notre région et au type d'emploi occupé par le travailleur.

## Synthèse des demandes de l'UDP

Ce tableau résume les principales demandes formulées par l'Union des Préfets du Saguenay–Lac–Saint-Jean dans son mémoire sur les impacts régionaux des nouvelles règles fédérales en immigration.

Axe de demande	Recommandations principales
<p>Maintien et ajustement stratégique du recours aux TET</p>	<p>Clause "grand-père" pour conserver les TET déjà présents. Rétablir à 24 mois la durée maximale des TET à bas salaire. Augmenter le plafond à 20 % de TET à bas salaire par entreprise. Maintenir le seuil de haut salaire à 27,47 \$/h.</p>
<p>Adaptation des politiques d'immigration aux réalités régionales</p>	<p>Moduler les réductions de TET selon les indicateurs économiques régionaux. Utiliser le PTET comme tremplin vers l'immigration permanente régionalisée. Adapter les seuils et reconnaître les métiers en pénurie. Tenir compte des échelles salariales locales.</p>
<p>Renforcement de l'intégration et de la rétention</p>	<p>Évaluer la capacité d'accueil avant de fixer des cibles régionales. Adapter les niveaux de francisation selon la réalité régionale. Offrir des services de francisation flexibles et un soutien à l'installation. Soutenir la stratégie de main-d'œuvre régionale</p>
<p>Seuils d'immigration permanente</p>	<p>Appuyer le scénario le plus élevé de 45 000 admissions annuelles.</p>

## Conclusion

---

L'application uniforme des politiques fédérales en immigration fragilise la compétitivité et la viabilité des entreprises du Saguenay–Lac–Saint–Jean. Les résultats du sondage le confirment : les nouvelles règles compromettent non seulement les emplois, mais aussi l'avenir économique de la région.

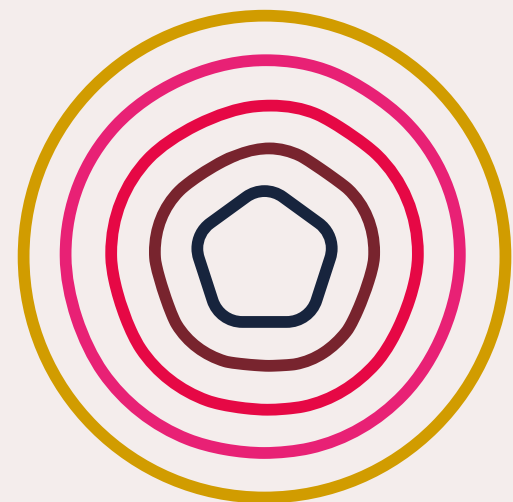
L'Union des Préfets demande une réponse rapide et adaptée aux réalités spécifiques des régions en tension. Le statu quo mènerait à des pertes économiques majeures, une désindustrialisation progressive, et une fragilisation sociale du territoire.

En somme, la prochaine planification pluriannuelle de l'immigration doit conjuguer prévisibilité, flexibilité et vision régionale. Elle doit reconnaître que, pour des territoires comme le Saguenay–Lac–Saint–Jean, les TET ne représentent pas seulement une réponse ponctuelle à des besoins économiques, mais constituent un pilier essentiel de la vitalité économique, démographique et sociale. Toute politique de réduction uniforme, sans considération pour ces réalités, risquerait de fragiliser durablement la capacité des régions à se développer et à contribuer pleinement à la prospérité collective du Québec.

JUIN 2025

# IMPACTS DES NOUVELLES MESURES EN IMMIGRATION

SUR LES ENTREPRISES DE LA RÉGION DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN



Données du sondage réalisé par l'Union  
des Préfets du Saguenay—Lac-Saint-Jean



**Union des Préfets**  
Saguenay—Lac-Saint-Jean

# MISE EN CONTEXTE

Début avril 2025, l'Union des Préfets du Saguenay—Lac-Saint-Jean (UdP) a lancé une enquête auprès des entreprises du territoire afin de mesurer les effets concrets des récentes modifications aux politiques d'immigration sur leurs activités.

Cette démarche vise à interpeller les gouvernements provincial et fédéral quant à l'urgence de soutenir les régions où le plein emploi exacerbe les enjeux de recrutement et où la situation tarifaire avec les États-Unis fragilise la force commerciale des entreprises régionales.

Dans plusieurs secteurs clés, les entreprises s'appuient fortement sur la présence de travailleurs étrangers temporaires (TET) pour assurer la continuité de leurs opérations.



## Un cadre réglementaire de plus en plus contraignant

Depuis septembre 2024, de nouvelles règles limitent à 10 % la proportion de TET pour les postes à bas salaire par lieu d'emploi et réduisent la durée maximale d'emploi pour les TET (volet bas salaire) à 1 an. Depuis novembre 2024, le seuil salarial permettant de distinguer les postes à haut salaire de ceux à bas salaire **a été augmenté de 20%**. Ainsi, le salaire médian au Québec est passé de **27,47\$/h à 32,96\$/h**.

Ces nouvelles mesures pourraient compromettre le renouvellement des permis de travail des travailleurs étrangers temporaires (TET) déjà en poste dans la région et freiner l'embauche de nouveaux TET par les entreprises du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

# PORTRAIT DES REPONDANTS

**Les 198 entreprises du Saguenay—Lac-Saint-Jean ayant participé à l'enquête emploient 31 075 personnes, ce qui représente plus de 24 % de l'ensemble des emplois de la région la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean (126 520 en 2021).**

Ces entreprises ont été sondées car elles figurent dans la liste des 449 employeurs du Saguenay—Lac-Saint-Jean ayant obtenu une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) positive, par volet du programme, classification nationale des professions (CNP) 2011 et lieu de affaires, janvier à mars 2023.

19 %

19 % des entreprises sondées (37 sur 198) n'emploient actuellement aucun travailleur étranger temporaire.

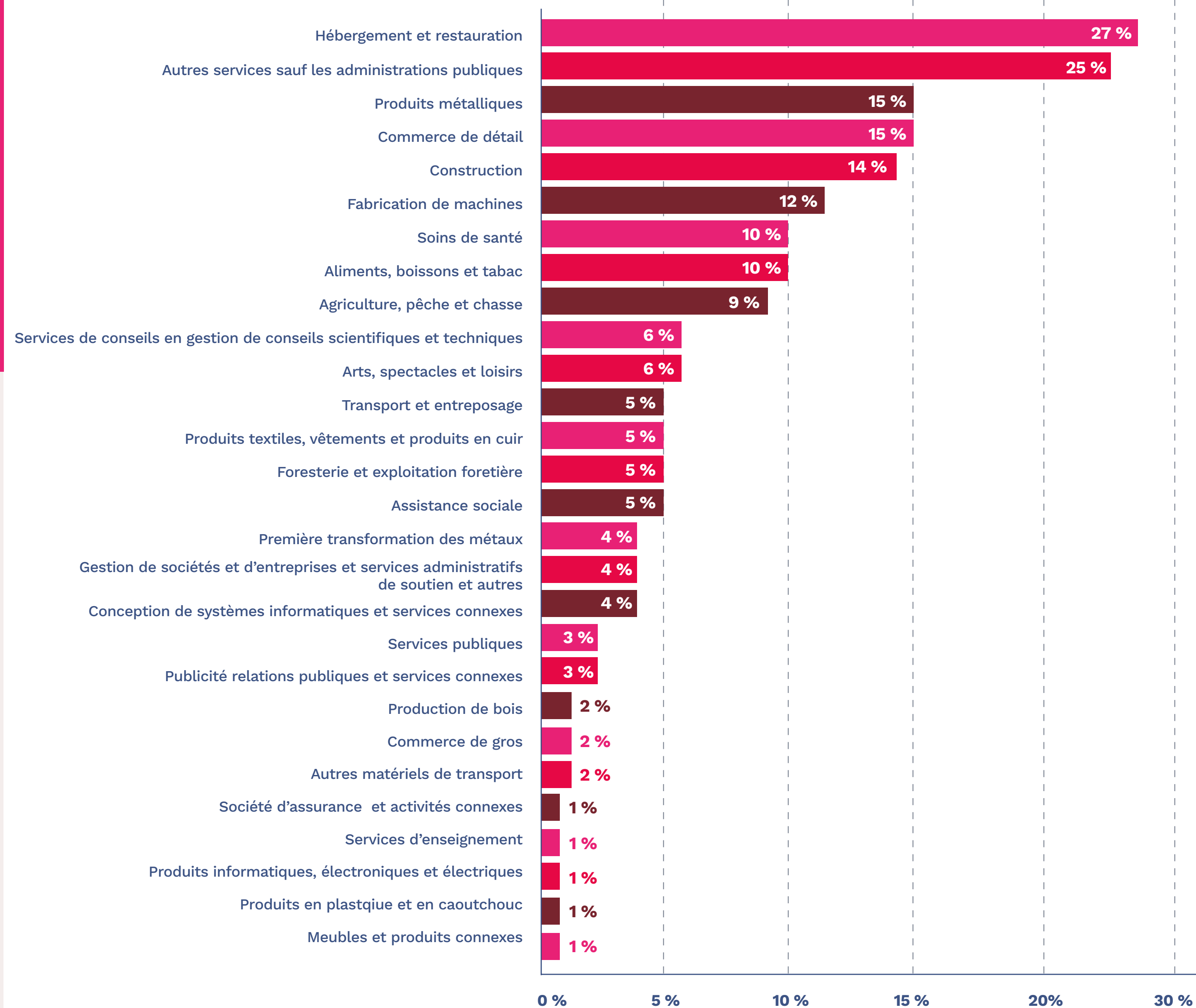
82 %

Sur les 161 entreprises du Saguenay—Lac-Saint-Jean sondées qui embauchent des travailleurs étrangers temporaires, 82 % étaient au courant des nouvelles mesures.



# Répartition des répondants par secteur d'activités

JUIN 2025



Taille des  
198 entreprises  
sondées

**Petites entreprises**  
(1 à 99 employé.e.s)

54 %

**Moyennes entreprises**  
(100 à 499 employé.e.s)

20 %

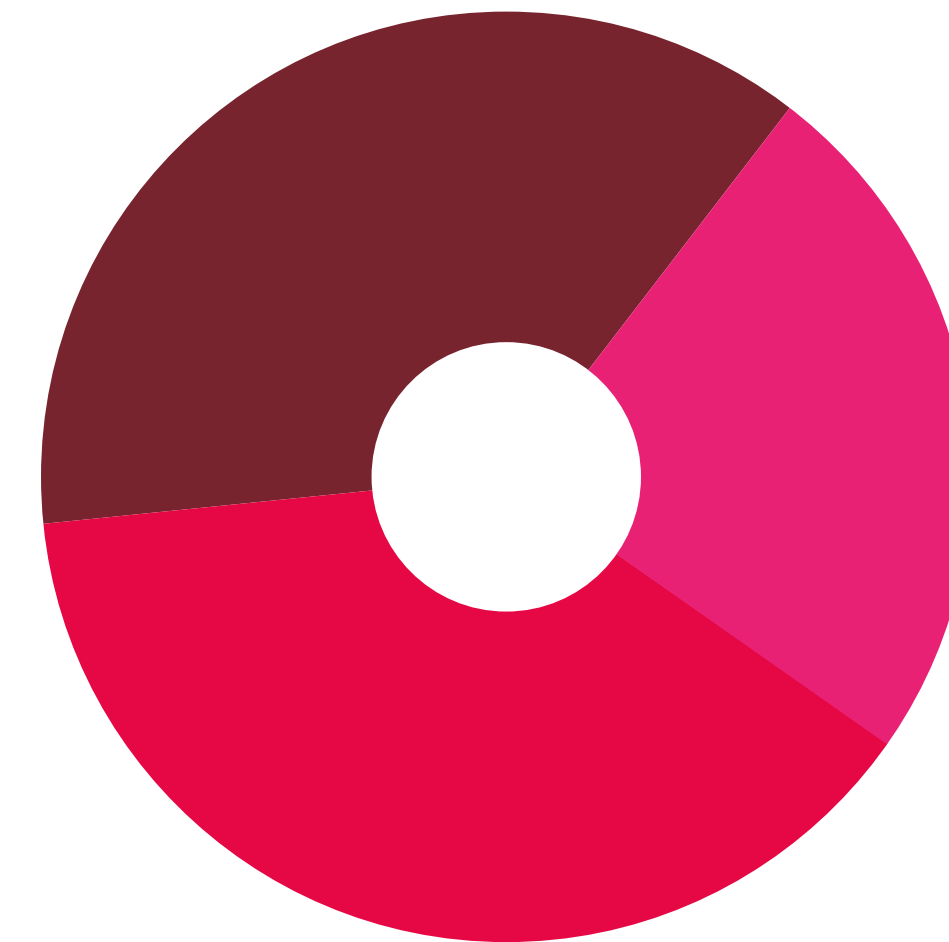
**Grandes entreprises**  
(500 employé.e.s et plus)

26 %

0% 20% 40% 60% 80%

Répartition unifiée  
des répondants par secteur

JUIN 2025

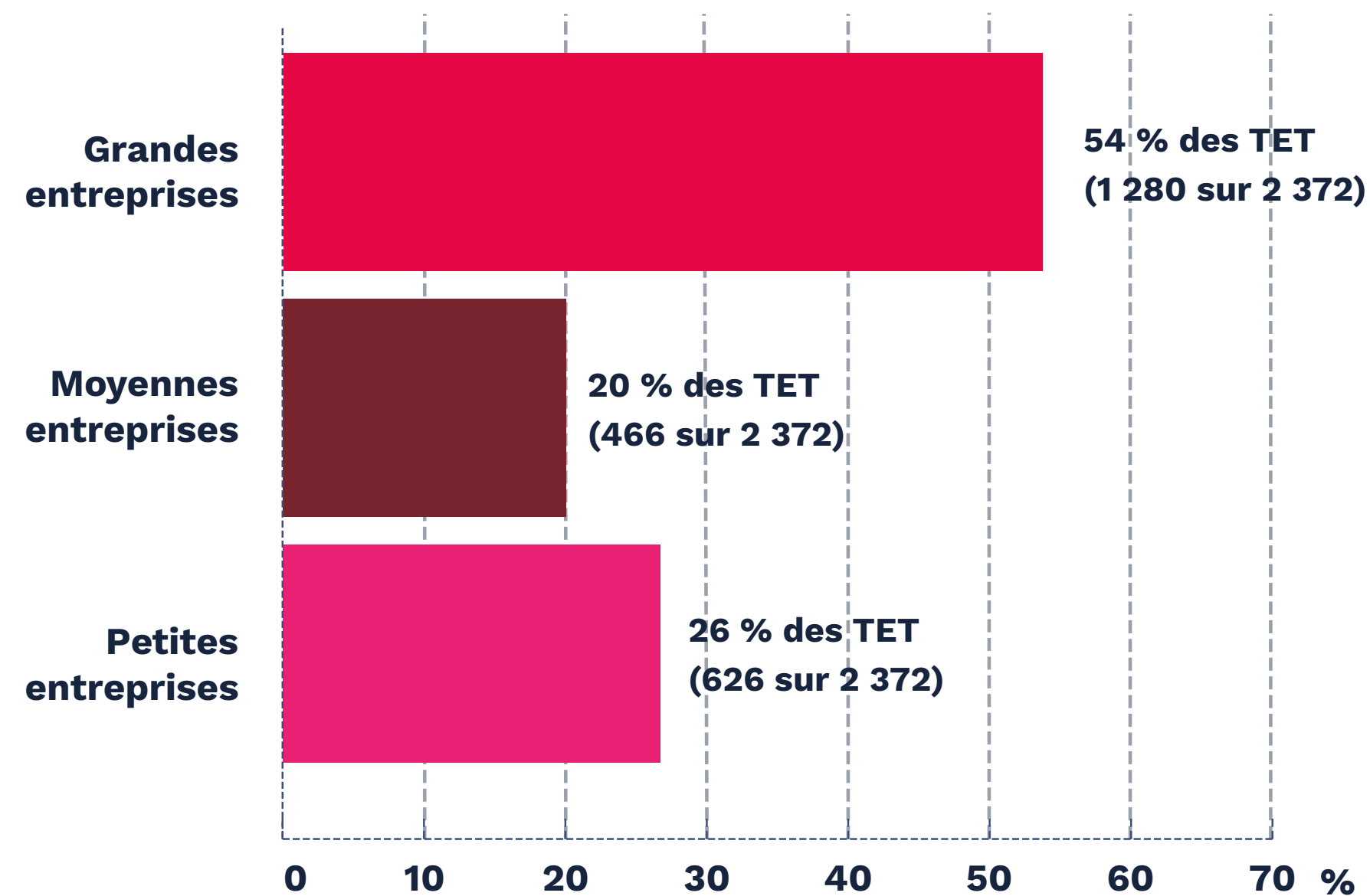


● **36 %** Secteur  
manufacturier

● **27 %** Commerce  
de détails

● **37 %** Secteur des services  
professionnels

# DONNÉES SUR LES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES



**Au total**, au sein des 198 entreprises sondées, on dénombre 2 372 travailleurs étrangers temporaires. Cela représente 1,87 % de tous les travailleurs du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Avec les nouvelles mesures, ce sont **506 travailleurs étrangers temporaires** qui pourraient être mis à pied d'ici 2026, le tout dans un contexte de pénurie de main-d'oeuvre. 49% des TET qui devront être mis à pied sont accompagnés de leur famille au Québec.

Les entreprises sondées estiment investir en moyenne 12 560 \$ par TET qu'elle emploie. On parle donc d'investissement totalisant plus de 29,7 millions de dollars pour les travailleurs étrangers temporaires actuellement à l'emploi parmi les répondants. Ainsi, les emplois qui pourraient être perdus d'ici 2026 représentent des investissements en main-d'oeuvre de plus de 6,3 millions de dollars qui seraient également perdus.

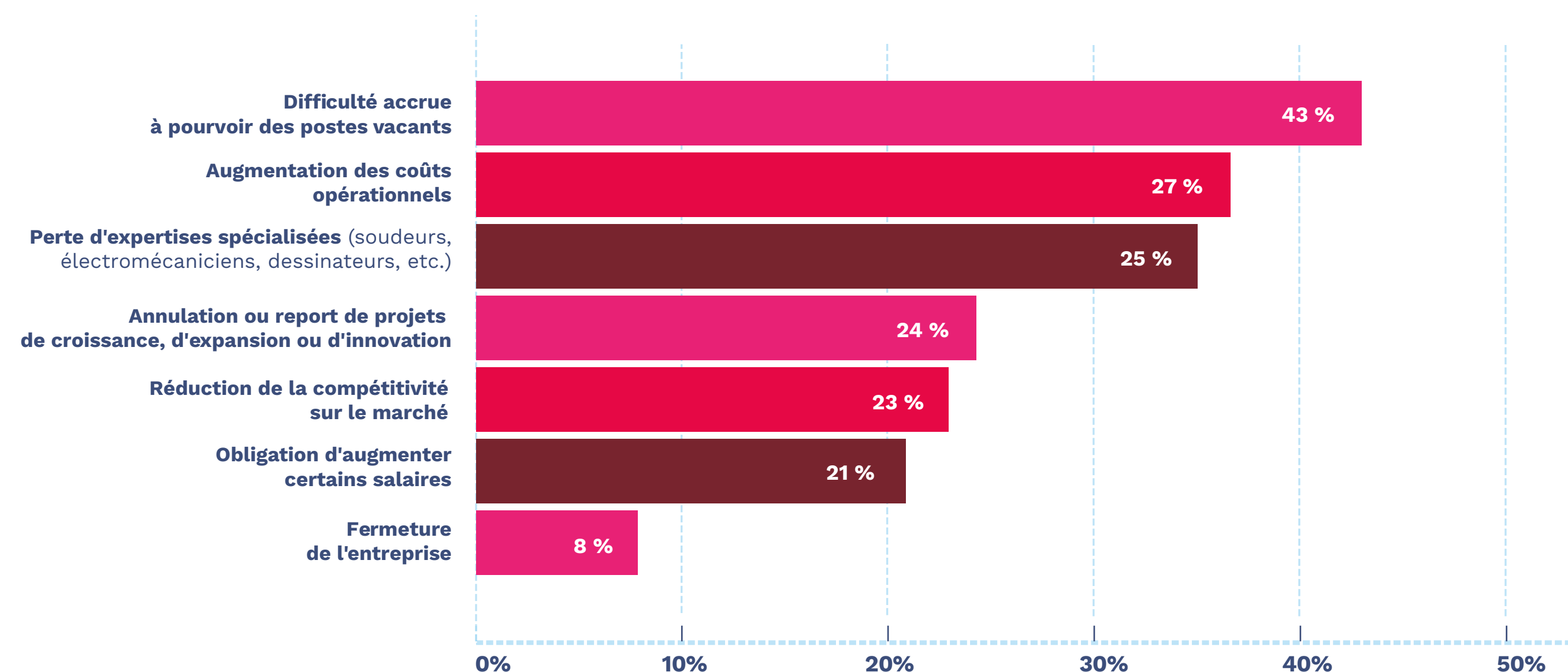
# IMPACTS À VENIR

Parmi les entreprises sondées, 24 % estiment avoir des pénalités financières en raison de la difficulté qu'elles auront à respecter leurs contrats ou commandes en cours. Ces pénalités oscillent entre 5 000 \$ et 5 M\$.

Plus de 32 % des entreprises sondées s'attendent à perdre des contrats uniquement en raison des mesures annoncées sur les travailleurs étrangers temporaires.

## Distribution des impacts suivant les nouvelles mesures TET

JUIN 2025



La **valeur cumulée des contrats à risque** est estimée à

**52 562 025 \$**

# CAPACITÉ DE PRODUCTION

*Près de 39 % des entreprises sondées devront réduire leur capacité de production en raison des nouvelles mesures. Sur ce bassin, plus de :*

**73 %**

prévoient une diminution de leur **capacité de production de 10 % à 40 %**

**18 %**

prévoient une diminution de leur **capacité de production de 50 % à 100 %**



Les nouvelles mesures annoncées touchent 22 différents corps de métiers, allant d'emplois hautement techniques, comme les mécaniciens industriels, les opérateurs de machines à souder, les machinistes, les géoscientifiques et les électromécaniciens, à des secteurs déjà fortement confrontés à des défis de recrutement, tels que les cuisiniers, les couturiers et les préposés aux bénéficiaires.

25% entreprises sondées estiment perdre de l'expertise spécialisée avec les nouvelles mesures.

32% des entreprises sondées anticipent rencontrer des difficultés à respecter leurs engagements liés à des commandes ou contrats en cours en raison des nouvelles mesures.

# PERTES D'EMPLOI

**Neuf entreprises anticipent une délocalisation à court terme, affectant plus de 800 emplois si aucun changement aux mesures ne sont annoncés.**

Les impacts se feront aussi sur la manière de produire. 20% des entreprises fermeront un quart de travail, alors que 6 % des entreprises qui embauchent des travailleurs étrangers temporaires anticipent un transfert partiel ou total de leur production à l'extérieur du Québec.

## Investissements en automatisation

**+43 M\$**

Les entreprises de la région ont investi plus de 43 560 000 de dollars au cours des 24 derniers mois pour améliorer leur productivité grâce à l'automatisation.

**100 M\$**

Dans les deux prochaines années, elles prévoient investir globalement plus de 100 millions de dollars en technologie.



# ANALYSE DES DONNÉES

*Les résultats de l'enquête mettent en lumière l'importance stratégique des travailleurs étrangers temporaires (TET) dans l'écosystème économique régional.*

Représentant près de 1,9 % des travailleurs du Saguenay—Lac-Saint-Jean, les TET occupent des fonctions qui s'avèrent souvent cruciales pour la continuité des opérations, tant dans les secteurs à forte spécialisation qu'au sein des industries déjà fragilisées par des enjeux de recrutement.



L'analyse des données révèle que les nouvelles mesures réglementaires en matière d'immigration, notamment la réduction du seuil de TET permis dans les emplois à bas salaire et l'obligation de renouvellement annuel des EIMT, accentuent l'instabilité et la vulnérabilité des entreprises de la région. Les impacts anticipés sont nombreux : pertes de contrats et de revenus, diminution de la capacité de production, perte d'expertise et, dans certains cas, délocalisation partielle ou complète de l'activité hors Québec.

La dépendance des entreprises locales à la main-d'œuvre étrangère s'explique par la difficulté persistante à recruter localement dans certains corps de métiers, malgré un contexte de plein emploi. L'investissement moyen par TET (12 560 \$) démontre d'ailleurs l'engagement significatif des entreprises pour intégrer et retenir ces travailleurs, en assumant des coûts importants liés à leur embauche et leur accompagnement.

## ANALYSE DES DONNÉES (SUITE)

L'enquête menée auprès de 198 entreprises de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, représentant 44 % des 449 employeurs ayant obtenu une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) positive, par volet du programme, classification nationale des professions (CNP) 2011 et lieu de affaires, janvier à mars 2023, et permet d'esquisser des tendances généralisables à l'ensemble du territoire. Si l'on projette les résultats obtenus sur l'ensemble des entreprises concernées, les impacts s'amplifient considérablement. Ainsi, les 2 372 TET recensés parmi les répondants représenteraient près de 5390 travailleurs étrangers temporaires dans l'ensemble des entreprises du Saguenay—Lac-Saint-Jean. De même, les pertes anticipées de contrats, estimées à 52,5 M\$ parmi les répondants, pourraient atteindre près de 119 M\$ à l'échelle de toutes les entreprises utilisant des TET sur le territoire.

En termes de capacité de production, près de la moitié des entreprises sondées prévoient une réduction allant jusqu'à 40 %, ce qui laisse présager que plus de 120 entreprises devront diminuer leur production. De plus, 506 emplois de qualité sont déjà identifiés comme à risque parmi les répondants; extrapolés, ce sont plus de 1150 emplois qui pourraient être menacés. L'impact combiné des nouvelles mesures sur la compétitivité, la pérennité des entreprises et l'activité économique locale pourrait ainsi être majeur sans ajustement rapide aux politiques en vigueur.

Les prévisions de pertes d'emplois, de réduction de quarts de travail et de transfert de production à l'extérieur du territoire soulèvent des enjeux majeurs non seulement pour la compétitivité des entreprises, mais aussi pour le tissu social et économique de la région.



**52,5 M\$** de pertes anticipées de contrats

**40 %** de réduction de production.

# MÉTHODOLOGIE

JUN 2025



Compte tenu du portage institutionnel de l'étude par l'Union des Préfets, et afin de limiter les biais de surreprésentation géographique, seuls les questionnaires provenant d'entreprises situées sur le territoire de la région ont été retenus pour l'analyse statistique. Cette restriction permet de garantir la cohérence et la comparabilité des résultats avec la réalité locale visée par l'étude.

## MÉTHODOLOGIE (SUITE)

Bien que l'échantillon de 198 entreprises représente une part significative (44 %) des 449 entreprises ayant fait appel aux travailleurs étrangers temporaires, les résultats généralisés de l'enquête doivent être interprétés avec prudence. L'échantillon n'a pas fait l'objet d'une caractérisation sectorielle exhaustive ni d'une pondération statistique selon la taille des entreprises ou leur secteur d'activité. Par conséquent, il est possible que certaines catégories d'entreprises soient surreprésentées ou sous-représentées dans les résultats. En l'absence de ces ajustements, la projection des données sur l'ensemble des entreprises ayant recours aux TET comporte un risque de biais d'échantillonnage, limitant ainsi la précision des estimations généralisées. Cette limite méthodologique doit être prise en compte dans l'analyse des impacts économiques anticipés.



# CONCLUSION

*L'enquête met en lumière les répercussions concrètes des récents changements aux politiques d'immigration sur les entreprises de la région.*

Les résultats montrent que les travailleurs étrangers temporaires jouent un rôle significatif dans le maintien des activités et la compétitivité économique, particulièrement dans un contexte de rareté de main-d'oeuvre. Les limites imposées à leur embauche et l'augmentation des exigences administratives soulèvent des enjeux de planification, de productivité et de maintien de contrats dans plusieurs secteurs d'activité.

Parmi les principaux impacts identifiés : des pertes de contrats importantes, des réductions de capacité de production, des risques de délocalisation, ainsi qu'une perte d'expertise difficile à combler. Ces constats illustrent les défis auxquels sont confrontées les entreprises pour assurer la continuité de leurs opérations et leur croissance dans la région.

Dans ce contexte, les données recueillies soulignent l'importance d'un cadre réglementaire adapté à la réalité du marché du travail régional.

La situation actuelle met en évidence le besoin d'un dialogue entre les parties prenantes afin d'évaluer les mesures existantes et leur impact sur la vitalité économique. Les perspectives évoquées invitent à une réflexion quant aux solutions à envisager pour appuyer le développement et la résilience du tissu économique du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

